



Durée : 7h

De 08h-12h et 13h-16h

Lieu : Scienteo



INTER : 35 .000 CFP p/p

INTRA : 135 .000 CFP
pour un groupe de 8
participants maximum.



Public :

Délégué du personnel élu.

Aucun pré requis n'est
demandé.



Méthode pédagogique

Alternance de théorie,
d'exercices pratiques
et étude de cas, débriefing en
groupe.

Modalités d'évaluations

Evaluation des acquis tout au
long de la formation et QCM
en fin de formation.



Profil formatrice

DRH puis Consultante RH et
Formatrice, Sandra partage
son savoir-faire basé sur plus
de 17 ans d'expérience en NC.
Agrément n°2023/1619



Pour aller + loin

Accompagnement sur
mesure



410 400

Info@scienteo.com

Ressources Humaines

La fonction de délégué du personnel

Objectifs

- Maîtriser le fonctionnement et les attributions du Délégué du Personnel
- Connaître les droits, obligations et moyens à disposition pour exercer son mandat efficacement

Déroulé pédagogique

✦ La mise en place de l'instance et la place du Délégué du Personnel dans le dialogue social :

- Les conditions de mise en place de l'instance
- Les élections professionnelles
- La place du DP dans le dialogue social : droits, protection particulière et obligations de l'élu

✦ Cerner les règles et moyens de fonctionnement de l'instance

- Les règles de fonctionnement de l'instance : point sur la réglementation
- Les moyens à disposition (local, affichage, déplacement, communication) et les heures de délégation (bon de délégation, crédit d'heures et dépassement, contestation et sanction)

✦ S'approprier les attributions du délégué du personnel

- Revue des attributions en cas d'instances multiples
- Revue des attributions en cas d'instance unique

✦ Jouer son rôle d'interface entre la direction et les collaborateurs

- Préparer les questions aux échéances périodiques et exceptionnelles,
- Assurer le suivi des réponses de la direction
- Communiquer auprès des salariés

✦ Collaborer efficacement avec les autres instances

- Comité d'Entreprise
- C.H.S.C.T.